

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

ANARCHISTES

Les anarchistes montrent vraiment un état d'esprit singulier et qui est loin de correspondre au mouvement des esprits de notre temps.

Si on se reporte à leurs derniers exploits, à l'assassinat de Carnot et à celui de l'Impératrice d'Autriche, on ne peut, quand l'émotion causée par l'attentat est passée, que se demander si ces misérables ne sont pas plus inoffensifs encore que criminels.

Ainsi donc, dans cette dernière décennie d'un siècle finissant, d'un siècle qui a vu, en Russie, se substituer partout le régime parlementaire au régime absolu, qui a vu les rois et les empereurs réduits à la fonction — avec plus ou moins de liste civile, — d'un président de République, il se rencontre encore des Ravailac et des Jacques Clément ! Il y a encore des pauvres cervelles qui croient qu'en poignardant un chef d'Etat ou la femme d'un souverain, ils feront avancer la mauvaise cause qu'ils détestent, ils amélioreront le sort du peuple.

L'acte d'un Luccheni qui procède d'un vague désir d'exemple, est moins raisonné encore que l'acte d'un Caserio, qui venait venger ses frères. Mais Caserio lui-même était bien loin d'un Emile Henry qui, lui, frappait péle-mêle la société, pour venger l'exécution de Vaillant qu'il considérait comme un crime social.

Dans une ère de libre discussion, les idées seules sont des forces, et un acte n'a de portée que s'il manifeste une idée puissante. Or, de quoi se plaignent les anarchistes ? D'un état de misère qui a toujours existé. Que font-ils par leurs attentats ? Ils dénoncent à l'humanité cet état de misère. Voilà toute l'idée ; ils crient plus haut que d'autres que tout le monde sait, ce que tout le monde, depuis que le monde est monde, s'ingénie à modifier ! Ils n'apportent aucune idée nouvelle, aucun remède nouveau ; ils augmentent seulement par leurs attentats la somme du mal qui se trouve sur terre.

Ce résultat est fatal. Une brute qui voit rouge est incapable de faire le moindre bien. Mais les anarchistes ne savent rien, ne voient rien et ne raisonnent pas. Ils sont des criminels de droit commun qui se dissimulent derrière une théorie.

Si vous supprimiez la théorie, ils ne seraient plus que de vulgaires escarpes et courraient le passant pour lui dérober sa montre.

L'anarchie est à sa fin. Elle n'a plus que de douloureux soubresauts. C'est aux pouvoirs gouvernementaux de supprimer par des moyens énergiques un mal qui porte atteinte à la sécurité des citoyens.

C. R.

La majorité des ministres, et notamment trois de ceux qui inclineraient vers la révision, est convaincue, d'ailleurs, de la culpabilité absolue de Dreyfus.

Si cette situation ne se modifie pas d'ici samedi — et rien ne le fait prévoir — il est probable que le général Zurlinden donnera sa démission de ministre de la guerre.

Au cas où cette éventualité se réaliserait, M. Brisson est, croyons-nous, résolu à demander l'immédiate convocation des Chambres. Le gouvernement s'expliquerait devant les élus du suffrage universel sur les difficultés de l'heure présente et prendrait ensuite telle détermination qu'il jugerait utile.

Remise du dossier au garde des sceaux

L'agence Havas communique la note suivante :

« Le ministre de la guerre a fait remettre au garde des sceaux, le dossier de l'affaire Dreyfus, avec son avis motivé et définitif. »

ASSASSINAT de l'Impératrice d'Autriche

Au moment où, samedi soir, nous mettions sous presse, nous avons reçu une dépêche nous annonçant l'assassinat de l'impératrice d'Autriche.

Elle a été frappée de deux coups de stylet par un anarchiste italien nommé Luccheni. Elle est morte peu de temps après et le meurtrier a été arrêté.

Voici quelques notes biographiques sur l'impératrice :

Elisabeth (Amélie-Eugénie) était née à Munich le 24 décembre 1837. Fille du duc Maximilien-Joseph de Bavière, elle épousa François-Joseph le 24 avril 1854 et fut couronnée reine de Hongrie en 1867. Elle a eu trois enfants : l'archiduchesse Gisèle, mariée au prince Léopold de Bavière ; l'archiduc Rodolphe dont on connaît la fin romanesque et tragique et l'archiduchesse Marie née en 1868.

D'humeur bizarre, passionnée pour l'équitation et la chasse, l'impératrice habitait plus volontiers la France, l'Angleterre et l'Italie que le pays dont elle était souveraine, et passait plus de temps en voyage qu'en compagnie de son auguste époux.

Nous espérons que les juges qui vont être chargés de cette affaire sauront prononcer une peine sévère contre l'auteur d'un aussi lâche attentat.

Les Italiens en Autriche

La surexcitation de la population ouvrière contre les ouvriers italiens a donné lieu à quelques incidents. Dans le troisième arrondissement, des ouvriers italiens, attablés dans un restaurant, ont été attaqués par la foule et forcés de quitter l'établissement. Dans un autre endroit de la ville, sur une place, des groupes d'ouvriers italiens ont été menacés. De nombreuses personnes se sont interposées en les suppliant agresseurs de ne pas rendre la nation entière responsable des crimes de quelques-uns.

Mesures contre l'entrée en France des anarchistes

Au reçu d'instructions émanant du ministère de l'intérieur, envoyées aussitôt que fut connu l'attentat, dont a été victime l'impératrice d'Autriche, le préfet de la Haute-Savoie, accompagné d'un officier de gendarmerie, est parti pour la frontière suisse afin de prendre sur place les dispositions nécessaires pour empêcher l'entrée en France des anarchistes que Luccheni aurait eu peut-être comme complices.

Condolances de la France

Aussitôt que la nouvelle de l'assassinat a été connue, le Président de la République a envoyé son secrétaire général porter à l'ambassadeur d'Autriche ses condoléances, et a adressé à S. M. l'empereur un télégramme pour lui exprimer l'horreur que lui causait cet odieux attentat.

Le président du conseil et le ministre des affaires étrangères se sont rendus à l'hôtel de Varennes, et se sont acquittés du même devoir.

Notre ambassadeur à Vienne a été chargé d'une démarche analogue auprès du gouvernement austro-hongrois au nom du gouvernement français.

A l'ambassade d'Autriche

Les bureaux de l'ambassade d'Autriche à Paris sont fermés. De nombreuses notabilités sont venues s'inscrire sur le registre déposé chez le concierge de l'hôtel.

La Presse Autrichienne

Tous les journaux paraissent encadrés de noir. Tous expriment leur profonde douleur à l'occasion du terrible événement de Genève et rendent hommage au brillant esprit et aux qualités de cœur de l'impératrice, qui était ardemment aimée par toutes les nationalités de la monarchie.

EN ESPAGNE

Il y a quelques jours M. Sagasta ancien ministre a comparu devant la Chambre des députés ; il est accusé de n'avoir pas fait ce qu'il devait faire pendant la guerre hispano-américaine.

M. Salméron porte-parole des protestataires se lève pour prononcer un vœu requis contre le précédent gouvernement. Le tumulte est si grand que l'orateur ne peut parler.

M. Sagasta a réuni la majorité des suffrages ; mais en présence de la surexcitation populaire cette majorité n'est pas aussi rassurante que pourrait le croire M. Sagasta.

Un gros incident s'est produit au Sénat. Au cours de la discussion, le comte de las Almenas, député conservateur, a dit qu'il saluait respectueusement les malheureux soldats espagnols, mais qu'il se refusait à saluer leurs chefs. Tous les généraux du Sénat ont alors attaqué violemment le comte de las Almenas pour l'obliger à expliquer ses paroles et ils se sont attirés cette verte réponse :

« Les uniformes galonnés ne me font pas peur... C'est là-bas, dans la brousse, qu'il fallait faire preuve de courage !... Non, je ne salue pas certains généraux, parce qu'on devrait leur arracher les décorations dont ils se parent et leur serrer au tour du cou l'écharpe qu'ils portent à la ceinture. »

L'ex-ministre, M. Canalejas, propriétaire d'un des principaux journaux d'Espagne, l'*Heraldo de Madrid*, et orateur de premier ordre, a prononcé, à la Chambre, un très éloquent discours — dans lequel il a abordé la question de la guerre avec les Etats-Unis, le sort de l'escadre de l'amiral Cervera, les mesures prises par le gouvernement avant le désastre ; les circonstances de celui-ci, la situation de l'armée de Cuba et spécialement celle des salets rapatriés.

D'après M. Canalejas, trois erreurs fondamentales ont été commises dans la campagne de Cuba : la première a été d'envoyer là-bas, comme soldats, des enfants et non des hommes faits ; la deuxième, de négliger

tout entraînement préalable, toute acclimatation ; la troisième, enfin, de n'avoir pas rapatrié au fur et à mesure les soldats malades.

Avec une argumentation irréfutable, il fait le procès du ministre de la guerre et démontre l'énorme responsabilité qu'il encourt.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les punitions à l'école primaire

A une époque qui est déjà fort ancienne, les punitions étaient le seul moyen d'action exercé sur les enfants pour les obliger à travailler.

On connaissait alors la verge et le fouet, le baillon et la mise à genoux, l'écrêteau et le bonnet d'âne : peines humiliantes et barbares dont le principal résultat était d'habituer les enfants à penser que le règlement auquel ils étaient soumis avait pour base la force et la violence.

De là des révoltes intérieures et des froissements qui pouvaient jeter parfois dans l'âme de l'enfant, des semences de haine contre ses maîtres et contre la société en général, coupable de permettre des pratiques aussi absurdes.

Les châtiments corporels sont depuis longtemps bannis des écoles françaises et la discipline n'existe pas moins. Les retenues, les réprimandes, et dans des cas très rares, le renvoi temporaire de l'école suffisent comme moyen de répression.

Mais il est toujours un principe qui doit servir de règle fixe quand on punit : C'est de proportionner la punition à la gravité de la faute et ne jamais se laisser entraîner par la colère. La punition, quelle qu'elle soit, doit être juste. A cette condition les maîtres garderont leur autorité morale et les enfants eux-mêmes reconnaissant la justice du verdict prononcé contre eux, s'y conformeront de plein gré.

Si les châtiments corporels sont à bon droit rejetés comme des procédés barbares et le plus souvent inutiles, cela ne veut pas dire qu'un maître qui, tout à fait exceptionnellement, aura employé vis-à-vis d'un sujet peu docile « la gifle », avec raison bannie du règlement, ait commis un cas pendable.

Je n'en veux pour preuve que l'histoire que nous conte très spirituellement M. Ardan dans l'*Ecole Nouvelle*.

« Un matin, par le premier courrier, l'inspecteur de X reçoit d'un maire, une plainte ainsi résumée :

« L'instituteur de D. a donné une gifle au fils de M. Z. conseiller municipal. Une gifle... au fils d'un conseiller municipal !... C'était grave ! L'inspecteur, un fervent de la pédale, enfourche sa machine, vole sur la route, et subito arrive sur les lieux.

« Il trouve l'instituteur et le maire en conférence, et interroge :

« — Monsieur l'instituteur, il s'agit d'une gifle que vous avez donnée au fils de M. Z. conseiller municipal. Et cela, malgré le règlement, malgré mes instructions formelles.

« Le maire respire. Nul doute : l'instituteur va être blâmé, puni.

« — Pardon, monsieur l'inspecteur, dit l'instituteur qui ne s'est pas troublé... mais avant de me condamner, voulez-vous m'entendre ?

« — Vous avouez ?...

« — Je n'ai pas à nier !

« — Mais vous savez bien que vous n'avez pas le droit de frapper les enfants !

« — Parfaitement. Et je ne les frappe pas !

« — Mais... cette gifle ?

L'AFFAIRE DREYFUS

La Situation

Il est impossible de se dissimuler que nous sommes à la veille de graves événements amenés par la triste affaire qui, depuis quatre mois, énerve le pays jusqu'à l'exaspération.

— Je l'ai donnée... et suis prêt à en donner une autre en semblable circonstance.
 — Expliquez-vous donc.
 — C'est ce que je demande; et je serai bref. J'invitais le jeune Z. à me présenter son cahier de devoirs. Tout haut, il dit : Viens le chercher si ça te plaît ! — Je descends du bureau... et vous connaissez la suite. Voilà ce qui s'est passé, monsieur l'Inspecteur, vous en eussiez fait autant que moi !

Les châtimens corporels sont interdits et, certes, nul ne songe à les restaurer.

Mais, dit l'Inspecteur avec raison, le règlement que vous invoquez, ne permet pas à l'enfant d'injurier son maître... Ah ! s'il s'agissait d'une gifflée donnée pour une leçon non sue ou un devoir mal fait, le cas serait tout autre et tout autrement grave... Pour moi, il y a gifflée et gifflée.

Celle qui nous occupe a été donnée par un homme à un enfant irrévérencieux, — et non par un maître à un élève indocile.

Ne vous semble-t-il pas que l'instituteur de D... est tout à fait excusable et que l'Inspecteur primaire a bien fait de l'innocenter ?

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. le garde des sceaux a fait signer un mouvement, par lequel M. Coulon, président de section au conseil d'Etat, est nommé vice-président du conseil.

M. Dislère, conseiller d'Etat, est nommé président de section.

M. Lépine, ancien gouverneur général de l'Algérie, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Voyage de M. Félix Faure

Le président de la République est parti pour Moulins. Contrairement à ce que l'on avait annoncé, le général Zurlinden ne l'accompagne pas, mais il est venu le saluer à la gare de Lyon, ainsi que M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

M. Viger à Beaune

De grandes fêtes ont eu lieu dimanche à Beaune sous la présidence de M. Viger, ministre de l'agriculture.

Ces fêtes sont la clôture du concours agricole départemental organisé par la Société d'agriculture de la Côte-d'Or.

Le ministre était accompagné de M. Debat, son chef de cabinet, et de M. Leroy, chef de son secrétariat particulier. Il a été reçu à la gare par le préfet de la Côte-d'Or, par le sous-préfet, le maire et le conseil municipal de Beaune; les représentants au Parlement et au conseil général; les membres de la chambre de commerce, de la chambre consultative d'agriculture, les autorités civiles et militaires, etc.

Le nouveau vice-président du Conseil d'Etat

M. Georges Coulon, qui vient d'être appelé à la présidence du Conseil d'Etat, en remplacement de M. Laferrière, présidait la section de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts. M. Coulon qui est commandeur de la Légion d'honneur, a, avant d'entrer au Conseil comme conseiller d'Etat en service ordinaire, occupé dans l'administration active de hautes fonctions. Il a été notamment directeur général des postes et télégraphes. Le nouveau président est beau-frère de M. Camille Pelletan.

M. Jaurès candidat

On parle de la démission probable de M. Cornudet, député d'Aubusson. On ajoute que d'ores et déjà M. Jaurès prépare sa candidature pour le cas où le siège d'Aubusson deviendrait vacant.

A propos de la Toison d'Or

On s'est ému à Madrid des commentaires de certains journaux étrangers au sujet du collier de la Toison d'Or, qui doit être offert à M. Félix Faure et qu'on prétendait être celui-là même que portait M. de Bismarck. Cette insinuation est de pure fantaisie : le collier de l'ex-chancelier est encore au pouvoir de sa famille, et l'on n'a pas encore choisi celui qui doit être remis au Président de la République.

M. du Paty de Clam

Sur la proposition du ministre de la guerre, le Président de la République a prononcé la mise en non-activité par retrait d'emploi du lieutenant-colonel du Paty de Clam. Cette mesure disciplinaire a été prise à la suite d'une enquête faite à l'état-major de l'armée sur les agissements du lieutenant-colonel du Paty de Clam, au cours de l'affaire Esterhazy.

Grandes Manœuvres de l'Est

La division de marine s'est heurtée aux avant-postes de la 42^e division à Malmy. Un combat violent entre les deux divisions a eu lieu. Le résultat en a été incertain.

La 40^e division a pris à revers l'éperon cote 199, au sud de Virginy et a délogé l'artillerie du 3^e corps qui avait pris position devant le mont Cothet.

Les cantonnements du 6^e corps sont situés au nord de Saint-Jean-sur-Tourbe, à Moirémont. Les cantonnements du 3^e corps sont situés au sud de Sainte Menehould, à Somme Bionne. Aujourd'hui, repos.

Lettre de la Reine d'Espagne à M. Félix Faure

M. Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, rentrera prochainement à Paris. Il sera porteur d'une lettre autographe de la reine Marie-Christine pour le Président de la République, remerciant M. Félix Faure du concours diplomatique prêté par le gouvernement français à l'Espagne, dans les tristes circonstances que le pays vient de traverser.

Un Nouveau journal

Un nouveau journal ayant pour titre *L'Alsace-Lorraine Française* et pour directeur M. Francis Laur, ancien député, vient de paraître à Paris. Ce journal renferme des bulletins de vote adressés aux alsaciens-Lorrains et leur demandant si oui ou non ils veulent rester Allemands. Le bulletin à renvoyer au journal doit être revêtu d'une signature ou de trois initiales.

Malheureusement la consultation semble assez peu pratique. Si le bulletin est signé de L'Alsacien-Lorrain, cette signature ne manquera pas de lui attirer de nombreuses vexations de la part de l'autorité allemande.

Un Manifeste

Les chefs des partis républicain, carliste et conservateur dissident ont décidé de lancer un Manifeste au pays.

Journaliste empoisonné

On télégraphie de La Havane que le correspondant de *l'Imparcial* a été empoisonné.

Une ville détruite par le feu

La ville de Jérôme (Arizona) a été détruite par un incendie. Onze personnes ont péri, trente ont disparu.

Aux Philippines

Le gouvernement a reçu un télégramme de M. Cambon, dans lequel l'ambassadeur de France communique la réponse des Etats-Unis à la note de l'Espagne, sur la continuation des hostilités de la part des rebelles aux Philippines, malgré l'armistice et sur le transport de l'armée de Manille sur les autres points du territoire.

Le gouvernement américain offre d'obliger les Tagalos à respecter la suspension des hostilités et d'empêcher la sortie des bâtiments pour propager la rébellion.

Quant au transport de l'armée espagnole, le cabinet de Washington croit que cela changerait les conditions du *statu quo*.

Une révolte aux Carolines

Des avis reçus à San-Francisco de Honolulu annoncent qu'une révolte a éclaté dans les Carolines.

Deux des principaux chefs rebelles ont réuni leurs forces, et ils ont attaqué, à Bonapese, une troupe de deux cents Espagnols qu'on croit totalement détruits.

Autre attentat

Le *Petit Bleu*, de Bruxelles, a publié la note suivante :

« S'il faut en croire un télégramme, reçu à Berlin, un autre attentat anarchiste aurait été commis, il y a une quinzaine de jours, contre la reine Wilhelmine. La reine se rendait au château Scediz, à la station du chemin de fer de Baarn, près Amersfort, lorsqu'un homme surgit derrière un arbre et tira un coup de revolver sur la voiture royale. La reine ne fut pas atteinte, mais une de ses dames d'honneur fut grièvement blessée à la joue. Le coupable a été arrêté. »

Telle est la version que l'on affirme exacte et qui aurait été soigneusement cachée pour ne point jeter la moindre ombre sur l'éclat des fêtes du couronnement.

Aucune dépêche n'est venue confirmer cette nouvelle.

CHRONIQUE LOCALE

Notre nouveau feuilleton

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous commençons aujourd'hui la publication d'un grand roman-feuilleton intitulé :

LE DRAME DES CHARTRONS

par Jules de Gastine.

Notre éminent collaborateur s'est déjà recommandé à la sympathique admiration du public par « Le Sequestré ».

Le roman que nous publions est magistralement conçu et exprimé avec force et élégance, et nous sommes certains qu'il intéressera nos lecteurs.

Les dispensés

Liste des jeunes gens de la classe 1897 et des ajournés des classes de 1895 et 1896 dispensés en vertu des articles 21, 22, 23 et 50 :

Canton de Lauzès. — MM. Justin-Guillaume Richard, de Cabrerets; Félix Rougiès, de Saint-Cernin; Auguste Gardou, de Blars; Joseph-Jean Régis, de Lauzès; Joseph Miquel, de Cabrerets; Isidore Delport, d'Orniac; Charles Girma, de Nadillac; Louis Clary, de Saint-Martin-de-Vers; Henri-Auguste Alayrac, de Saint-Cernin; Frédéric Albareil, de Saint-Martin-de-Vers; Jean-Thimotée Pechberty, de Sénaillac; Jean-Alexandre Pechmalbec, de Saint-Cernin; Jean-Pierre Estrang, de Sénaillac; Pierre Couderc, de Sabadel; Jean-Louis Dufaure, de Cabrerets; Marcel-Raphaël Gardou, de Sabadel; Prosper Gourdes de Saint-Martin-de-Vers.

Canton de Limogne. — MM. Victor Lagarde, de Promilhanes; Léon Galand, de Beaugard; Jean-Baptiste Delon, de Laramière; Marcelin Cavallié, de Saillac; Urbain-Iréné Calmels, de Lugagnac; Camille Bousquet, de Vidailac; Paul-Louis-Denis Delon, de Lugagnac; Gustave-Adolphe Couderc, de Beaugard; François Lagarrigue, de Cénévières; Antonin Ressayguier, de Varaire; Adolphe-Sylvain Cavallié, de Lugagnac; Antonin Bouyssou, de Saillac; Marcellin Capi, de Concots; Louis Milhau, de Saint-Martin-Labouval; Firmin Vidailac, de Varaire.

Canton de Luzech. — MM. Pierre Bertrand, de Caillac; Basile Dellard, de Carnac-Rouffiac; Léon Delrieu, d'Anglars; Paul-Ernest Jouffreau, de Saint-Vincent; Baptiste Baudet, de Castelfranc; Elie Cruzel, de Sauzet; Elie Joseph Couaillac, de Sauzet; Raymond Pardes, de Castelfranc; Germain Mignot, de Villesèque; Pierre Soullignac, de Saint-Vincent; Ernest-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

I

Le 27 juillet de l'année 188... deux jeunes gens, — dont nous allons donner aussitôt les noms et la physionomie, — sortaient d'une maison de somptueuse apparence dont la vaste porte cochère s'ouvrait sur les allées de Tourny, et se dirigeaient, bras-dessus, bras-dessous, vers la place des Quinconces, d'où l'on jouit, le soir, d'un spectacle unique, — la vue des innombrables navires qui pointillent de leurs mille lumières, les eaux rapides et jaunes de la Garonne; la place des Quinconces, célèbre dans le monde entier, vaste comme notre esplanade des Invalides, et que dominent les deux phares qui éclairent la rade, — la place des Quinconces où se tiennent toutes les foires bordelaises, les fêtes publiques et tous les spectacles en plein vent, dé-

serte la semaine, encombrée de promeneurs les dimanches et les jours fériés.

Le temps était superbe, et des pyramides d'étoiles brillaient au-dessus de la ville, au-dessus des mâts, pressés sur le fleuve au-dessus des clochers et des hautes maisons du quartier Saint-Michel, dans un azur clair, presque transparent.

Nos hommes avaient l'air tous les deux d'être les deux meilleurs amis du monde. Même âge, même taille à peu près, le premier brun, le second châtain clair, la barbe presque blonde.

C'était le brun qui paraissait le plus fort. Il avait aussi les traits plus accentués, et quelque chose de dur et d'étrange dans le regard. Son compagnon, au contraire, offrait une physionomie douce et franche.

Le premier se nommait Henri Soulac; le second Edgard de Cordouan. Tous deux étaient vêtus avec une extrême élégance, et paraissaient appartenir à la bourgeoisie riche de la ville.

Ils causaient avec animation.

— Eh bien, dit Henri Soulac, c'est décidé, c'est toi qui l'emporte !

— Que-veux-tu ?

C'est toi qui as conquis le cœur de la belle Ariane de Millanges.

— C'est moi, et j'en suis bien heureux ! Je l'aime tant !

— Et moi, dit Henri Soulac dans les yeux duquel un éclair sombre s'alluma, crois-tu donc que je ne l'aime pas ?

— Si mon ami, dit doucement Edgard, si je

le sais, et je suis désolé que mon bonheur fasse ton malheur, à toi... Mais tu ne peux pas m'en vouloir... Nous l'avions choisie tous les deux, et nous avions juré de faire notre cour loyalement, décidés à nous retirer sans rancune l'un pour l'autre, quand Mlle Ariane se serait prononcée.

— Oui... et ce serment je l'ai tenu.

— Je le reconnais, et je n'ai pas de reproches à te faire.

— Je l'ai tenu quoiqu'il m'en coûtât.

— Et je t'en serai reconnaissant toute ma vie.

— Car je l'aime aussi, Ariane de Millanges ! Je l'aime comme un fou, comme un insensé.

Edgard prit la main d'Henri et la serra.

— Mon pauvre ami !

L'autre continua avec une amertume croissante :

— Mais moi, je n'ai pas plu... Je suis un bourgeois, je n'ai pas de titre.

— Crois-tu que c'est cela qui a fait pencher la balance en ma faveur ?

— Que veux-tu que ce soit ? nos fortunes sont égales. La mienne est peut-être supérieure à la tienne.

— Sûrement...

— Nos caractères ?... Elle a à peine eu le temps de les apprécier. Nous avons pu lui causer si peu ! Quant à nos personnes, sans me vanter...

— Oui, dit doucement M. de Cordouan, tu est plus beau que moi, et je ne sais vraiment pas ce qui a pu motiver la préférence dont j'ai été l'objet...

— Le titre, dit Henri Soulac avec une soret d'empressement. Le titre... Le nom... ; s'appeler Mme de Cordouan au lieu de Mme Soulac. Avoir un château en ruines sur un rocher désert, au lieu d'un chai en pierres de taille neuves sur le quai des Chartrons, bâti dans le mouvement et dans la vie moderne !

— Ne t'imagines pas cela, fit Edgard de Cordouan, Mlle de Millanges est trop raisonnable et trop spirituelle pour songer à de pareilles niaiseries... Elle est la première, comme moi-même, du reste, à faire bon marché de toutes ces vieilles idées, mais c'est ma douceur peut-être qui lui a plu... tandis que ta brusquerie l'aura effarouchée.

— Oui, tu fais des vers, toi, des ballades à la lune... Et cela l'a touchée. Moi, je suis un homme de chiffres, de calculs, de commerce; c'est moins poétique... Enfin !

La conversation s'arrêta un instant.

Les deux jeunes gens étaient entrés dans la foule qui encombrait les Quinconces. C'était un dimanche.

Henri Soulac était tout frémissant.

Edgard de Cordouan, les yeux dans l'azur, semblait en extase, encore tout enivré de la réponse qu'il venait de recevoir.

Ariane de Millanges, la fille de M. Herbert de Millanges, méritait bien le culte que lui avaient voué les deux jeunes gens dont nous venons d'entendre la conversation.

Elle venait d'atteindre ses dix-huit ans, et elle passait pour la jeune fille la plus belle de Bordeaux.

A suivre.)

Léonce Pécol, d'Anglars-Juillac; Henri Delmas, de Luzech; Lucien Delmas, de Parnac; Julien Bousquet, de Villesèque.

Canton de Montcuq. — MM. Jean-Baptiste Maresq, de Saux; Isidore Cantagrel, de Fargues; Antonin Duthil, de Saint-Laurent; Calixte-Jean Pons, de Lascabanes; Marcellin Pagès, de Fargues; Bernard-Justin Lafage, de Saint-Pantaléon; Pierre Hugou, du Boulvé; Bertrand Bouyssou, de Montcuq; Frédéric Rey, du Boulvé; Gustave Pechberty, de Saint-Pantaléon; Célestin Bouchet, de Montcuq; Elie Frézal, de Saint-Pantaléon; Alfred Mourgués, de Belmontet.

Canton de Puy-l'Evêque. — MM. Jean-Alfred Esquieu, de Vire; Gustave Vidal, de Grézels; Elie Rougé, de Prayssac; Pierre-Fernand Talou, de Puy-l'Evêque; Pierre Laborie, de Prayssac; Marc Lagarde, de Prayssac; Pierre Rajade, de Prayssac; Charles-Hippolyte Schmitter, de Puy-l'Evêque; Jean-Baptiste Rouch, de Mauroux; Jean-Louis Berrié, de Prayssac; Joseph Andrieu, de Puy-l'Evêque; Marius Soullignac, de Prayssac; Justin Bessières, de Pescadoires; Abel Delbreil, de Grézels; Jean-Antoine Vignals, de Puy-l'Evêque; Jean-Baptiste Rigal, de Touzac; Jean-Léon Soulié, de Vire; Antoine Leymond, de Saint-Martin-le-Redon; Louis Combes, de Prayssac; Louis Neumille, de Soturac; Jean Henri Bertal, de Prayssac, et Alexandre Lacombe, de Floressas.

Canton de Saint-Géry. — Hubert Roussey, de Bouziès; Aquilin Fournié, de Saint-Cirq-Lapopie; Alain-Baptiste Magot, de Cours; Ernest Bach, d'Esclauzels; Guilhem Cubaynes, de Berganty, et Pierre-Hippolyte Galou, de Cours.

CAHORS

Concert de l'Orphéon

Dimanche a eu lieu le charmant concert que l'Orphéon a bien voulu offrir à la population cadurcienne.

Qu'il nous soit permis tout d'abord d'exprimer nos plus vifs remerciements à notre sympathique municipalité

Toujours soucieuse de ce qui peut être agréable à ses administrés, elle a compris le bien-fondé de notre réclamation. Elle a fait arroser nos promenades et la foule énorme qui s'y pressait avant-hier n'a pas eu trop à souffrir de la poussière et de la chaleur.

Il n'est plus nécessaire de faire l'éloge de nos chanteurs; les sympathiques applaudissements qu'on leur a prodigués prouvent assez l'admiration qu'ils ont su conquérir par le charme de leur voix et par l'intelligence qu'ils apportent à exécuter les morceaux qu'ils ont choisis.

Nous adressons nos remerciements et nos félicitations à tous et en particulier à MM. Rollès, Dellard et Arnaudet.

Ces orphéonistes sont en effet de véritables artistes; nous leur devons particulièrement des félicitations non seulement pour les agréables instants qu'ils nous font passer,

mais encore et surtout pour l'amabilité dont ils font preuve en voulant bien contribuer gracieusement à la distraction du public cadurcien.

Au monument Gambetta

La société de gymnastique les Patriotes marmandais, de passage à Cahors, samedi, se rendant au concours de Decazeville, est allée au pied du monument Gambetta.

Ses musiciens ont joué « Au Drapeau » et une marche.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 13 septembre 1898

Naissances

Vincent, Anne, rue des Mirepoises, 5.

Publications de Mariages

Ségol, Firmin, commis rédacteur à la préfecture du Lot, et Pradelle Marie, Hélène sans profession.

Argenson, Gastres, Henri, Ernest, docteur en médecine et Vacherot Françoise Marguerite, sans profession.

Décès

Mignot, Jean cultivateur, 74 ans, rue des Maures, 5.

Gardes Antoinette, Vve Barthélemy, 71 ans, sans profession à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

CAILLAC. — Le conseil municipal de Cailiac procédera dimanche prochain à l'élection d'un maire, en remplacement de M. Valet décédé.

ST-MARTIN-DE-VERS. — La dame sœur Garrigues, institutrice publique, est décédée. En exécution de la loi aucune institutrice congréganiste ne pouvant être nommée la laïcisation de l'école s'impose.

PONTCIRQ. — Election municipales. — M. Lavergne Gabriel, propriétaire à Pontcirq, a été élu dimanche dernier conseiller municipal de cette commune, en remplacement de M. Peytavy, adjoint, décédé.

Le conseil municipal se trouvant au complet l'élection d'un adjoint aura lieu le 18 septembre.

FONTANES. — Section de St-Sever. — Le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche pour le renouvellement des conseillers municipaux de la section de St-Sever a donné les résultats suivants :

Bourrières Jean-Pierre	42	voix élu.
Ausset Antoine.....	32	— élu.
Bousquet Antoine....	29	— élu.
Courdesse Jean-Pierre.	25	—
Subrié Florent.....	21	—
Ausset.....	12	—

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Lavinal de Saint-Céré, poursuivi pour vol de

récoltes, est condamné à un mois de prison.

Pauline Eche, de Montredon, âgée de 14 ans, poursuivie pour vol, est relaxée comme ayant agi sans discernement et condamnée aux dépens.

Vern, deux mois d'emprisonnement pour vagabondage.

Périé, de Cambes, un mois d'emprisonnement pour vol.

La fille Destip ayant fait usage d'un timbre oblitéré, est relaxée comme ayant agi sans discernement : Le père, civilement, responsable, est condamné aux dépens.

Auguste Canet, de Saint Céré, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à 50 fr. d'amende. Loi Béranger.

Pacon, de Figeac 16 fr. d'amende pour incendie volontaire. Loi Béranger. Délits de chasse.

CARDAILLAC. — Chien enragé. — M. Etienne Blanc, propriétaire à Guirmandens, village de notre commune, a tué d'un coup de fusil un chien atteint de la rage.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — Epidémie. — La fièvre typhoïde règne actuellement dans notre ville, la municipalité prend des mesures énergiques pour arrêter ce terrible fléau.

BULLETIN FINANCIER

A la clôture de la Bourse, les délibérations du Conseil des ministres continuaient. Pendant la séance les cours ont été assez discutés et bien que les dernières cotes soient plus élevées que celles pratiquées dans le courant de la Bourse, on n'en reste pas moins plutôt faible.

Le 3 0/0 qui finissait samedi à 103,25 recule à 103,02 pour clôturer à 103,12; le 3 1/2 0/0 ferme à 105,92 au lieu de 106; l'Amortissable cote 101,82.

Le Crédit Foncier à 697 n'a pas varié; le Crédit Lyonnais se traite à 872; le Comptoir National d'Escompte à 587 et la Société Générale à 550.

La Banque spéciale des Valeurs Industrielles se négocie à 197.

Le Suez a baissé de 15 fr. à 3670.

Parmi nos chemins: Le Lyon à 1940 et l'Orléans à 1895 ont seuls été cotés à terme.

Les fonds étrangers ont reculé; l'Italien à 92,82; l'Extérieure à 41,57; le Turc D à 22,95; la Banque Ottomane à 549.

Le Russe 3 0/0 1891 vaut 96,40.

Au comptant les obligations Ville de Paris 1886 sont recherchées à 406.

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi-hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant: Chalet d'habitation, ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bail 12 ans, avec promesse de vente.

Ecrire H G, Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

Grand Café de Bordeaux

BOULEVARD GAMBETTA

A partir du 15 septembre, ce café sera tenu par M. JACQUES LASSUS du CAFÉ RICHELIEU.

Cet établissement se recommande à MM. les consommateurs par des consommations de tout premier choix.

CAFÉ RICHELIEU

M. ALEXANDRE MARCILHAC a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 15 septembre il prend la direction du CAFÉ RICHELIEU.

Consommations de premier choix. — Liqueurs de 1^{re} marque. — Service irréprochable.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résument la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de nous adresser leur mandat sur la poste.

LE COCHER 606

Deuxième partie

VIII

Un CRIME SOUTERRAIN

Là, on vit un spectacle affreux destiné à compliquer le mystère: Thomack, étendu sur le sol, râlait, le couteau fiché dans la poitrine; autour de lui, la terre était piétinée, les billets de banque épars et nageant dans le sang... Le malheureux fut enlevé par des bras robustes.

Pendant ce temps, Marie transportée au château, était dans un état déplorable. Madame Brunichon, déjà malade, atteinte au cœur par l'accusation qui pesait sur son neveu, s'agitait. Madame Favrot, folle de douleur, se multipliait pour calmer la souffrance des siens.

— Ah ! soupira-elle, c'est comme quand Favrot est mort, mon pauvre homme ! Est-ce que je les enterrerai tous ?

Et elle n'en courrait pas moins au lit de chacun.

D'Hersel avait été surpris agenouillé près du cadavre de madame Beller. Il chercha à

expliquer comment il se trouvait là. Encore peu éloigné quand Anna poussa sa première plainte, il crut que son désespoir en était cause. Touché de cette douleur dont, somme toute, il était cause, il rebroussa chemin et revint près d'elle pour la consoler, la remettre, lui donner du courage.

Il la trouva expirante. Il essaya quelques soins. Son contact lui fit faire un mouvement. Ce fut une lueur de vie.

Elle s'efforça de parler... elle montrait son cou...

— Tiret... assassin !... râla-t-elle.

Et puis, plus rien !...

Eperdu, Levignan appela au secours. On vint... on s'étonna. Pourquoi se trouvait-il à cet endroit, près de cette femme morte ? Il ne pouvait pas parler de sa liaison avec elle, il ne voulait pas nommer Tiret... Ses explications parurent confuses.

On découvrit qu'Anna avait au cou des marques de pression violente. On demanda à l'infortuné d'Hersel s'il n'avait rien vu. Il ne put répondre. Or, cet interrogatoire sommaire était fait par le maire, de l'endroit, bouffi de suffisance, assisté de deux gendarmes. Il déclara qu'il y avait lieu d'arrêter le prévenu. Cela fit sensation. C'était incroyable, impossible, mais le maire le disait. On sut bientôt que la morte avait sur elle une somme considérable, celle précisément qu'on retrouva dans le Trou-au Loup. Cela gêna un peu le maire et le juge de paix, appelé pour la circonstance.

Il fallait interroger Thomack, qui évidem-

ment n'était pas étranger au drame. Le juge alla jusqu'à admettre qu'il pouvait bien avoir participé au crime, et dans tous les cas au vol. Le paysan, avec sa logique vulgaire, prétendait que si Thomack était coupable, d'Hersel devait être innocent. Seulement, personne ne parvenait à expliquer la présence de Marie au milieu de tout cela.

La jeune fille affirmait qu'elle était tombée dans le Trou-au-Loup par distraction, en passant par là.

Pour ne se dessaisir d'aucune preuve, le juge parlait d'emprisonner Thomack. Le médecin déclara qu'il mourrait probablement sans prononcer une syllabe.

William, appuyé de l'autorité et de l'honorabilité de madame Brunichon, réclama le droit de soigner lui-même son serviteur. On le lui accorda, mais à la condition que le malade serait surveillé nuit et jour par deux gendarmes alternant leur garde.

Cela dérangerait beaucoup Johnson, qui tenait à savoir la vérité de Thomack, avant que celui-ci eût subi quelque influence étrangère. Sa principale crainte était que le nom de son frère fut prononcé.

Il espérait pouvoir glisser quelques mots à l'oreille du malade au moment où celui-ci serait en état de l'entendre. Mais Thomack s'affaiblissait et donnait peu d'espoir au docteur. William ne le quittait pas, épiant sur son visage le moindre mouvement. Cet homme qui avait tant fait pour l'honneur de son nom, frémissait à l'idée que son frère pût être dévoilé comme l'auteur d'un crime.

La nuit surtout, quand le gendarme ennuyé somnait, croyant veiller un mort, il s'approchait de Thomack le plus possible, attendant avec angoisse.

Mais le malade était dans un état de prostration qui désolait son maître. Cependant la deuxième nuit il s'agitait, et articula faiblement quelques mots.

Est-ce la fièvre ou le délire ? William se pencha sur lui, en jetant un coup d'œil anxieux du côté du gardien de service. Celui-ci n'avait l'air de rien entendre.

Et, de fait, la voix de Thomack était si basse qu'il fallait avoir l'oreille presque collée sur ses lèvres pour recueillir ses paroles.

— Je meurs pour vous, maître !... râla le malheureux... J'ai sauvé Marie... Anatole m'a tué... mais il ne vous nuira plus... il est dans la mare...

William serra la main du métis.

— Merci !... fit-il d'une voix aussi basse que celle du mourant. Ecoute mon bon Thomack, d'Hersel est accusé d'avoir tué la Parisienne. On va t'interroger... Il faut le sauver sans nommer mon frère. Comprend-tu ?...

Les lèvres du serviteur murmurèrent un oui significatif qui, plus fortement accentué, secoua le gendarme.

— Il parle ! fit-il étonné, en s'approchant du lit.

— Il me le semble, répondit William.

Thomack eut un léger mouvement en apercevant, dressé devant lui, une sorte d'hercule si remarquablement costumé.

(A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 11 septembre.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Ch. M. Laurent : Voyage d'un aveugle. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Jules Simon : Le péché originel (suite). — Emile Richesbourg : Les martyrs du mariage (suite). — Alexi-Bouvier : La petite Duchesse (suite). — Variétés.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franc de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

au capital de 700.000 francs

Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hubert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper te des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommees et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret Guide* de la Compagnie, dont l'envoi, gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS, INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17	5	21(1)	23	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXP.	RAP.	DIRECT	OMNIBUS
	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)			(1 ^o cl.)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)
PARIS.....	départ.. 3 10s.	10 ^h .35 ^m .	7.50 s/9.5 s	11 15s.	—	—
LIMOGES.....	2 5 ^m	4 40	2.45 m/3. > m	9 2 ^m	—	—
BRIVE.....	départ.. 3 31	4 46	3 8	9 29	—	—
Gignac-Cressensac.....	6 30 ^m	6 34 ^m	4 50 ^m	midi 32 ^m	—	—
Lamothe-Fénelon.....	départ.. 6 46 ^m	7 1 ^{so}	4 57	7 ^h . 6 soir	—	—
Nozac.....	7 23	—	—	1 44	7 43	—
Souillac.....	7 44	7 37	5 36	2 5	8 5	—
CAZOULÈS.....	7 51	7 38	5 51	2 10	8 18	—
Lamothe-Fénelon.....	7 58	—	—	2 17	8 25	—
Nozac.....	8 14	—	—	2 18	8 27	—
Gourdon.....	8 25	—	—	2 33	8 42	—
Saint-Clair.....	8 38	8 3	6 11	2 44	8 53	—
Dégagnac.....	8 48	—	—	2 58	9 6	—
Thédirac-Peyrilles.....	9 9	—	—	3 8	9 16	—
Saint-Denis-Catus.....	9 12	—	—	3 20	9 28	—
Espère.....	9 23	—	—	3 32	9 40	—
CAHORS.....	9 33	—	—	3 43	9 51	—
Sept-Ponts.....	9 45	8 39	6 50	3 53	10 1	—
Cieurac.....	Exp.9 59	8 45	7 >	4 5	10 13 ^{soir}	—
Labenque.....	10 9	—	—	4 14	7 25 ^m	—
Causade.....	10 23	—	—	4 25	7 37 ^m	—
Montauban.....	10 30	—	—	4 40	8 3	—
Toulouse.....	11 3	9 23	7 44	5 23	8 40	—
	11 37	9 47	8 10	6 3	9 22	—
	11 h.52 midi 2	10 >	8 18	6 30	—	—
	midi 39 h 14 ^a	10 39s.	8 59 ^m	7 52 ^{soir}	—	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^{re} classe)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)	(1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes)
TOULOUSE.....	départ.. 2 ^h . 43 ^m	3 17 ^m	8 ^h . >	—	9 ^h . 40 ^m	5 ^h . 49 ^m
Montauban.....	3 30	4 28	8 48	—	10 50	6 55 ^m
CAUSADE.....	départ.. 3 37	4 33	8 54	—	10 55	7 25 ^m
Labenque.....	4 3	5 14	9 17	—	11 35	8 6
Cieurac.....	—	5 53	—	—	midi 13	8 31
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	midi 22 ^m	8 54
CAHORS.....	4 38	6 22	9 56	—	midi 34 ^m	9 6
Espère.....	départ.. 4 48	6 40	10 3	6 4	midi 42	9 14
Saint-Denis-Catus.....	—	6 53	—	6 17	—	9 24
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 7	—	6 30	—	9 37
Dégagnac.....	—	7 21	—	6 44	—	9 51
Saint-Clair.....	—	7 30	—	6 53	—	10 5
GOURDON.....	5 30	7 40	10 47	7 2	—	10 14
Nozac.....	—	7 55	—	7 18	—	10 23
Lamothe-Fénelon.....	—	8 4	—	7 27	—	10 37
CAZOULÈS.....	départ.. —	8 13	—	7 36	—	10 46
Souillac.....	5 51	8 34	11 10	7 49	—	10 55
Gignac-Cressensac.....	départ.. 5 55	8 39	11 12	7 57	—	11 7
BRIVE.....	—	9 9	—	8 7	—	11 8
PARIS.....	6 31	9 44s.	11 50	8 37	—	11 16
	7 >	—	11 59	9 11m.	—	11 19
	4 37 ^m	—	8 40 ^m	—	—	11 49
	—	—	—	—	—	midi 23
	—	—	—	—	—	midi 50
	—	—	—	—	—	11 23 ^{soir}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 29	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 43	1 47	6 44
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 55
Luzsch.....	7 7	1 22	7 2
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arr. Prayssac	7 16	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 >
PARIS. — Ar.	11 23s.	4 37	8 40 m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 15 ^m	7 ^h 35 ^m
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 6
Fumel.....	8 35	3 7	9 12 ^m
Soturac-Touzac	8 43	3 19	9 22 ^m
Duravel.....	8 52	3 28	9 29
Puy-l'Évêque.....	9 >	3 37	9 36
Arr. Prayssac	9 7	—	9 43
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 49
Luzsch.....	9 23	4 4	9 59
Parnac.....	9 31	4 14	10 7
Arrêt Douelle	9 36	—	10 12
Mercuès.....	9 41	4 25	10 17
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 33

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 37	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte	7 46	1 35	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadoleine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	1 ^h 9 ^m	6 ^h 19 ^m
Lamadoleine.....	7 53	1 ^h 21 ^m	6 31 ^m
Toirac.....	8 6	1 ^h 33 ^m	